

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2026

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 2797)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 219

AMENDEMENT

présenté par
M. Duparay

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« associations »

insérer le mot :

« agréées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel assurant une coordination avec les autres alinéas de l'article 3.